

## ABONNEMENT

Un an.....	18 fr.
Six mois.....	9 »
Trois mois.....	4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne..	» 20
Réclames, — ..	» 30
Faits divers, — ..	» 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 20 SEPTEMBRE

## PAGES LITTÉRAIRES

II

### Le couvent du Sinaï

Au fond d'un creux où nous sommes descendus, voici enfin la basilique. On ouvre devant nous les deux battants d'une porte de cèdre, qui fut sculptée il y a treize cents ans, — et nous entrons dans les étonnements de ce lieu, unique au monde, que sa situation au désert a préservé des révolutions, des pillages, de toutes les retouches humaines, et qui est à peu près demeuré tel que le fit construire, en l'an 550, l'empereur Justinien.

La vue, au premier instant, est éblouie et déconcertée par la profusion des lustres, des lampes d'argent qui descendent d'en haut, formant, au-dessus des parquets de mosaïques, une sorte de seconde voûte suspendue, compliquée, étincelante.

Et puis, on est saisi de l'archaïsme presque sauvage de ce sanctuaire, plus encore que de sa richesse. C'est une relique des vieux temps, étonnamment conservée; on se sent plongé là dans un passé naïf et magnifique, — si lointain et pourtant si présent, qu'il inquiète l'esprit...

Les lourdes colonnes ont des chapiteaux irréguliers et semi-barbares. Les murs sont couverts de peintures et de dorures byzantines, de mosaïques de marbre, de vieilles broderies éteintes et de vieux brocarts mourants. Tout le fond de l'église est d'un byzantin presque arabe, surchargé naïvement, et le voile, qui, suivant le rite grec, masque le tabernacle, est fait d'une de ces merveilleuses étoffes persanes lamées dont s'habillaient les sultans d'autrefois.

Par une petite porte latérale toute basse, nous pénétrons, derrière ce voile fermé, dans le lieu plus surprenant où le tabernacle se tient. Ici, la voûte est de mosaïque d'or, comme à Sainte-Sophie, mais intacte, relique sans prix, qu'a préservée le désert d'alentour. Le tabernacle, les chaises pour les évêques, sont en fines marqueteries de marbre; les étoffes, de style à peu près inconnu, ont d'inimitables broderies fanées. Il y a deux châsses, jadis offertes par la Russie pour sainte Catherine, qui sont entièrement en argent repoussé et gravé; sur chacune d'elles, la sainte, en vêtements d'or rehaussés de turquoises, de rubis et d'émeraude, est couchée, la tête sur un oreiller d'argent dont les ciselures patientes et merveilleuses imitent la trame des vieux lampas. — On comprend qu'il faille de puissantes murailles pour protéger de tels trésors. — A profusion, sont accrochées, aux parois de marbre, les icônes d'argent, d'or et de pierres précieuses. Et, sur des pupitres, sont posés des évangiles, manuscrits sur parchemin qui ont mille ou douze cents ans, reliés de pierres et d'or...

Derrière le tabernacle est le lieu sacré par excellence, la crypte du « Buisson ardent », où l'un des moines nous conduit par des petites portes encore plus basses, au milieu d'une pénombre de caverne. Dans une sorte de vestibule où les vieux tapis d'Orient ont des épaisseurs de velours, il nous arrête, avant de nous

laisser entrer, pour nous faire quitter nos bouches : par obéissance au commandement de l'Exode, on ne pénètre que pieds nus dans ce sanctuaire profond. Et enfin, le seuil franchi, nous nous trouvons en plein sixième siècle, dans les naïves merveilles des vieux temps morts.

Le lieu est sombre, entièrement revêtu de faïences antiques d'un bleu vert ou de mosaïques d'or, lesquelles disparaissent sous les icônes d'or et de pierreries accrochées au mur, sous la profusion des lampes d'argent et d'or, qui descendent du plafond bas. Des Saintes rigides, en robes de vermeil, dont le visage reste dans un effacement sombre sous leurs barbares couronnes étincelantes, nous regardent entrer. Nous avons prévu leurs regards, sans doute, et c'était pour elles nos recherches de costume oriental; vraiment nous nous serions sentis profanateurs envers les artistes enfantins et splendides d'autrefois, peintres, émailleurs ou orfèvres, si nous étions venus ici dans les vêtements de notre siècle mesquin et impie. Jamais, nulle part, nous n'avions eu si complète encore l'impression d'un recul dans l'antérieur des âges. Les générations, les peuples et les empires ont coulé comme des fleuves, depuis que ces petites choses précieuses sont là, tranquilles aux mêmes places, brillant d'un éclat pareil, très lentement terni. Même ce moine qui nous accompagne, avec ses longs cheveux roux couvrant ses épaules et sa pâle beauté d'ascète, doit être en tout semblable aux illuminés des époques premières, et ses conceptions doivent s'éloigner infiniment des nôtres. Même ce vague reflet de soleil, qui arrive par l'unique petite fenêtre, amoindri dans l'épaisseur du mur, et qui dessine comme un cercle spectral sur les icônes et les faïences, a l'air d'être quelque lueur des jours anciens, quelque lueur d'il y a mille ans...

Une sorte de loge, qui est pavée d'argent ciselé et où des lampes brûlent, occupe le fond de la crypte : c'est là que, d'après la tradition vénérée, l'ange de l'Eternel apparut à Moïse, du milieu du buisson en flamme.

(Revue Nouvelle.) Pierre Loti.

## LA RÉFORME

### De l'impôt sur les Boissons

(Suite et fin)

Pour compenser la réduction des tarifs d'octroi sur les vins, sur les cidres et les bières, les communes sont autorisées à établir à la charge des débitants de boisson, en addition du droit de licence perçu pour le compte du Trésor, une licence municipale composé d'un droit fixe qui ne pourra pas dépasser le taux de la licence du Trésor, et d'un droit proportionnel qui pourra être égal au trentième de la valeur locative de l'ensemble des locaux occupés. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles cette taxe sera assise et perçue.

Les communes qui actuellement ne perçoivent pas de taxes d'octroi sur les vins, cidres, poirés, hydromels et bières pourront être autorisées à établir ce droit de licence suivant la forme adoptée pour l'établissement de la taxe d'octroi.

Le taux des licences est fixé ainsi qu'il suit :

Brasseurs .....	200 fr.
Bouilleurs et distillateurs.....	25 —

#### Débitants de boissons

Dans les communes d'une population de :	
500 habitants et au-dessous..... fr.	25
501 — à 1.000.....	35
1.001 — à 4.000.....	45
4.001 — à 15.000.....	50
15.001 — à 30.000.....	60
30.001 — à 50.000.....	70
50.001 — à 100.000.....	80
De plus de 100.000.....	90
Paris.....	100
Débitants vendant accidentellement les jours de fêtes ou de foire.....	20
Marchands en gros (Paris compris)..... h.	125

Indépendamment du droit fixe de 125 francs par an, les marchands en gros acquitteront en fin d'année ou à la clôture de leur compte un droit complémentaire de licence calculé à raison de 0 fr. 05 par hectolitre de vin ou de cidre sorti de leurs magasins.

#### Les bouilleurs de cru

En ce qui concerne les bouilleurs de cru, le ministre propose de nombreuses modifications, notamment les quatre dispositions suivantes :

Sont affranchis de l'exercice et de toute déclaration — conformément à la loi du 24 décembre 1875 — les propriétaires ou fermiers qui distilleront les vins, cidres, poirés, marcs, cerises, prunes, provenant exclusivement de leur récolte.

Sera toutefois considéré comme distillateur-industriel tout bouilleur exerçant la profession de débitant ou de marchand en gros, ainsi que tout bouilleur possédant soit un alambic d'une capacité supérieure à 500 litres, soit un appareil de distillation à marche continue pouvant distiller en vingt-quatre heures plus de 200 litres de liquide fermenté.

Tout récoltant qui aura reçu du dehors, en quantité manifestement supérieure aux besoins de la consommation de son ménage, des raisins ou fruits à cidre, des vins, cidres, poirés, lies, marcs, cerises ou prunes ne provenant pas de sa récolte, conservera les immunités réservées aux récoltants, s'il fait la preuve que les matières distillées proviennent exclusivement de sa récolte.

Tout récoltant convaincu d'avoir enlevé ou laissé enlever des spiritueux sans expédition, perdra, pour toute la durée de la campagne en cours et de la campagne suivante, le bénéfice des avantages attachés à sa situation de récoltant, et devra, pour ses opérations ultérieures, se soumettre aux obligations imposées aux bouilleurs de profession.

Suivent des dispositions spéciales aux loueurs d'alambics ambulants, aux transports de l'alcool des moûts, etc.

Enfin, M. Poincaré reprend textuellement, pour les vinaigres, les dispositions qui se trouvaient dans le projet de l'honorable M. Burdeau et dont le principe a pour but de prévenir certaines manœuvres frauduleuses, aussi préjudiciables au Trésor qu'au commerce honnête.

— En résumé, dit en terminant l'exposé des motifs, les mesures que nous proposons comportent les résultats suivants :

Suppression de l'exercice des débits de boissons ;

Abolition du droit de détail qui pèse sur les petits consommateurs ;

Dégrèvement et unification du droit de circulation ;

Réduction des droits perçus à l'entrée des villes au profit de l'Etat et des communes. Adoption d'un système constituant un achemi-

nement vers la suppression totale des droits ;  
Abaissement de la limite à partir de laquelle les vins sont imposables à raison de leur force alcoolique et modification du régime des vins de liqueur et des vins d'imitation ;

Facilités nouvelles accordées aux propriétaire et fermiers pour les transports des vins et des cidres de leurs récoltes ;

Faculté concédée aux entrepositaires de se soustraire aux inventaires ;

Mesures destinées à alléger dans divers cas la responsabilité des soumissionnaires d'acquits-à-caution ;

Maintien des immunités légales accordées aux bouilleurs de cru ;

Renforcement, dans l'intérêt du Trésor et du commerce honnête, des moyens propres à combattre la fraude et, en particulier, surveillance mieux assurée de la production industrielle de l'alcool ;

Réforme de l'impôt sur les vinaigres :

Refonte de la législation sur les bières.

Telles sont, dit le ministre, les principales dispositions du projet que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations.

Conçu dans un esprit libéral et démocratique, nous espérons qu'il recevra votre approbation et que, vous inspirant, comme nous, du désir de satisfaire, dans la mesure du possible, les intérêts divers que soulève la question des boissons, vous voudrez bien, même au prix de certaines préférences difficilement conciliables avec des exigences contraires, nous aider à faire aboutir une réforme depuis si longtemps attendue.

Un tableau annexé au projet présente l'économie générale de la réforme. On y voit qu'elle se traduit pour les vins, les cidres et les bières par un dégrèvement immédiat de 91,614,790 francs, qui, par la réduction obligatoire des droits d'octroi, sera portée, dans un délai maximum de cinq ans, à plus de 156 millions et qui, si les communes veulent user de la faculté que le projet leur accorde de s'affranchir du droit d'entrée par la suppression des taxes d'octroi, pourra atteindre 212 millions.

## INFORMATIONS

### Le Président de la République à Châteaudun

Châteaudun, 18 septembre. — Le train présidentiel est arrivé à 3 h. 35.

Sur le quai, le Président de la République a été reçu par le général de Galliffet, directeur des manœuvres d'armée; son chef d'état-major, le général Darras; le général Vosseur; M. Baudet, maire; et M. Amelot, sous-préfet de Châteaudun.

Dans le salon d'attente de la gare, où attendaient les personnalités de la région, le maire a présenté le conseil municipal à M. Casimir-Perier.

Le Président de la République et les notabilités ont pris place ensuite dans les voitures à eux destinées, et le cortège s'est dirigé vers la sous-préfecture par l'avenue Florent-d'Illers, la rue de Chartres, la place du 18 octobre, la rue Nationale et la rue de Chaulnes.

Le cortège comprenait, en outre du landau présidentiel attelé à la daumont, douze voitures.

Avec M. Casimir-Perier ont pris place dans

le landau : M. le général Berruyer, chef de la maison militaire du Président; M. le général de Galliffet et le maire de Châteaudun.

Le cortège était précédé d'un peloton de gendarmes à cheval, sabre au clair, et d'un escadron de cuirassiers.

Un peloton de gendarmes à cheval fermait la marche.

Sur tout le parcours du cortège, une double haie de soldats.

Ce soir, visite à l'hôpital, puis banquet à sept heures à l'Hôtel de Ville, discours du maire, et réponse du Président de la République. A 8 heures 1/2, soirée de gala.

Châteaudun, 19 septembre. — Le cortège a traversé la ville au pas.

A quatre heures et demie, M. Casimir-Perier arrivait à la sous-préfecture où des appartements ont été préparés pour lui et les personnes de sa suite.

Aussitôt ont commencé les réceptions officielles.

#### Aux manœuvres de forteresse

A l'issue des manœuvres de forteresse de Vaujours, M. Casimir-Perier a offert à déjeuner aux généraux. Il a affirmé la confiance du gouvernement et des nations dans l'armée qui, en inspirant l'amour du pays et le respect de la loi, forme la jeunesse pour la paix comme pour la guerre et lui donne les vertus du soldat et du citoyen. Le Président de la République a porté un toast à l'armée française. Le général Saussier l'a remercié en affirmant le dévouement et le respect de l'armée à M. Perier.

#### Aux manœuvres de la Beauce

Les manœuvres ont pris fin mardi par un bruyant combat sur la route de Bonneval à Châteaudun, où l'ennemi, commandé par le général Baillod, avait pris position.

C'est un plateau capricieusement découpé par les nombreux méandres du Loir dont les rives se coupent en falaise. Une ancienne voie romaine, le chemin de fer aux tranchées profondes et aux remblais élevés, forment en arrière une triple ligne de défense. C'est cette position que l'armée du général de Galliffet devait enlever.

De grand matin, le 4<sup>e</sup> corps a entrepris une attaque sur le front Bonneval-Saint-Maur pendant que le 11<sup>e</sup>, faisant une grande marche, faisait franchir la Conie à la 21<sup>e</sup> division; celle-ci, poursuivant sa marche, traversait le Loir à Marboué; puis, à la faveur de ces deux diversions, la 22<sup>e</sup> division, jetant un pont de chevalets à Saint-Christophe, venait enlever les fermes de la rive droite du Loir et le chemin de fer.

Le combat, très bruyant, très rapidement mené, a pris fin vers midi et demi par l'enlèvement de Flacey.

44,000 hommes sont venus loger à Châteaudun avant-hier. Les troupes ne sont pas restées sur le terrain; elles ont commencé à pénétrer en ville dès une heure et demie.

#### A propos des fournitures militaires

Une délégation du personnel des ouvriers et ouvrières des fournitures militaires s'est rendue auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, pour le prier d'intervenir auprès du ministre de la guerre afin qu'il exige des entrepreneurs des fournitures l'entretien, à leurs frais, de quelques ouvrières pour effectuer, au magasin général, les réparations exigées par les experts qui reçoivent les effets fournis.

L'envoi de cette délégation avait été décidé dans une réunion à la Bourse du travail. Jusqu'à ce jour les entrepreneurs avaient pris à leur charge les frais de retour, de manipulation et de réparation des effets présentés en recette, mais en raison de la multiplicité des retours ils ont décidé de rendre les ouvriers responsables de leur travail, ce que les ouvriers ne veulent pas accepter.

#### Le monument du général Faïdherbe

L'inauguration du monument du général Faïdherbe n'aura pas lieu au mois de novembre, ainsi qu'on l'avait tout d'abord annoncé, mais bien au contraire au printemps, les travaux n'étant pas suffisamment avancés.

#### Écrasé par un train

La gare de Briey, près d'Orléans, vient d'être le théâtre d'un accident.

Le conducteur-pilote, nommé Benoit, âgé de 30 ans, étant descendu à cette gare avant l'arrêt complet des wagons, a été projeté à terre, et le train a passé sur son corps.

Le malheureux conducteur a été complètement écrasé.

#### Terrible accident

Un garçon de quatorze ans conduisait le cheval de son père, boucher à Albas, à l'abreuvoir.

Le cheval s'emballa et l'enfant, s'étant embarrassé dans la courroie du licou, fut traîné pendant près d'un kilomètre, la tête frappant violemment le sol.

Quand le malheureux fut relevé, son corps ne formait plus qu'une bouillie sanglante.

#### Dénonciation calomnieuse contre un prêtre

Le tribunal correctionnel de Ruffec vient de condamner à un mois de prison et 100 francs d'amende le sieur Fernand T..., ancien comptable, pour dénonciation calomnieuse contre le curé de la commune de Barro avec lequel il avait eu des difficultés et qu'il accusait de lui avoir fait manquer un mariage.

Pour se venger, T... avait écrit au parquet une lettre anonyme dans laquelle il accusait le curé d'actes immoraux.

Une enquête ouverte par le juge d'instruction démontra que l'accusation était fautive. T..., se voyant découvert, a avoué avoir écrit la lettre.

#### Un tour de force en bicyclette

Il n'est bruit dans les Pyrénées que d'un tour de force extraordinaire que vient d'accomplir un jeune officier. Bicycliste très remarquable, il fit, il y a quelques jours, le pari de monter au pic du Midi et de descendre avec sa machine. Plusieurs de ses camarades le suivirent pour être témoins de cette périlleuse excursion. Le pari fut tenu de point en point.

Notre officier arriva, en quelques heures, à l'observatoire, où il prit un peu de repos; la descente s'opéra par les lacets du Pic, et notre hardi bicycliste parvint sans incident jusqu'à la route du Tourmalet, où ses amis lui firent une ovation enthousiaste.

Jamais ascension aussi périlleuse ne fut tentée et ne réussit avec autant de succès.

### CHINE ET JAPON

Une dépêche de Berlin confirme la nouvelle d'une bataille navale qui a eu lieu le 16 septembre, sur la côte de Corée, entre la flotte chinoise et la flotte japonaise.

Les Chinois ont perdu 4 navires. 3 navires de guerre japonais ont été détruits.

La flotte chinoise est parvenue à débarquer les troupes, pendant que la flotte japonaise se retirait.

Les journaux de Londres publient la dépêche suivante :

« Toute la flotte chinoise a engagé une bataille dans la baie de Corée contre les navires japonais. »

« On croit que la flotte japonaise n'était pas nombreuse. »

« Les Chinois disent que la bataille a duré dix heures. »

« Des deux côtés les pertes s'élèvent à plusieurs milliers d'hommes. »

### LE TOUR DE FRANCE EN BALLON

Hier mercredi, de quatre à cinq heures du soir, MM. Wilfrid de Fonvielle et Maurice Mallet ont exécuté à l'usine de la Villette la première ascension faisant partie de la série de voyages aériens avec escale, constituant ce que l'on a appelé le Tour de France en ballon.

Le départ a été précédé d'une conférence dans laquelle M. de Fonvielle a raconté rapidement l'ascension de nuit du 14 au 15 septembre, dont les principales péripéties sont déjà connues de nos lecteurs.

Après l'atterrissage et le dégonflement, le ballon a été placé sur une charrette qui l'a

conduit à la gare de la Mothe-Achard, sur la route des Sables, à 461 kilomètres de Paris. Ce matériel, qui servira dans le Tour de France, pèse 300 kilos. Le ballon, construit par M. Mallet lui-même, contient 1,123 mètres cubes de gaz. Il a reçu successivement six couches de vernis. Il est blanc et parfaitement sphérique.

Lorsqu'il est complètement gonflé, il porte trois personnes avec les bagages, les vivres, les instruments et les organes d'arrêt. Son imperméabilité est parfaite : les seules pertes de gaz sont produites par les bondissements trop loin du sol. C'est afin de les combattre que l'hélice, dont l'efficacité sera expérimentée, a été imaginée par MM. Langlois, de Saumur, et Mallet.

Il y a, dans la tentative faite par MM. de Fonvielle et Mallet, une intéressante expérience.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Bulletin Météorologique du 20 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	15°
Midi,	765 mm	au-dessus	23°
Hausse,	0 mm		
Baisse,	0 mm		
Température minima de la nuit		au-dessus	12°

## Les Tramways Saumurois

### II

Donc, selon le rapport de M. l'ingénieur en chef, il fallait : ou traiter à l'amiable avec un concessionnaire, ou se décider à l'enlèvement des travaux exécutés.

Le devis de M. l'ingénieur en chef, devis étudié dans ses moindres détails, chiffrait à 502,000 francs la dépense nécessaire à la mise en exploitation. Or, la recette nette probable ne devait pas, suivant les barèmes adoptés, dépasser 16,721 fr., ce qui, en supposant que l'Etat fasse l'abandon des travaux exécutés, estimés à ce jour à 490,000 francs, ne procurerait au capital qu'un revenu de 3.33 0/0. Il estimait que, dans ces conditions, l'on ne pourrait trouver un nouveau concessionnaire sérieux que si les communes et les populations intéressées consentaient à voter une subvention de 190,000 francs, égale à celle accordée par l'Etat par suite de l'abandon gratuit des travaux exécutés.

Et, suivant les instructions ministérielles du 12 janvier 1894, M. l'ingénieur en chef établit, dans son rapport du 12 février 1894, la répartition suivante des subventions à demander aux intéressés :

#### Ligne de Saumur à Saint-Florent

	Population	Part contributive
Saumur.....	14,867	59,300
Bagneux.....	1,302	5,200
Saint-Hilaire-Saint-Florent.....	1,802	7,200

#### Ligne de Saumur à Fontevault

Saumur.....	»	»
Dampierre.....	484	1,950
Souzay.....	574	2,300
Parnay.....	407	1,600
Turquant.....	644	2,550
Montsoreau.....	619	2,450
Fontevault.....	2,698	10,800
Candes.....	412	1,650
Totaux.....	23,809	95,000

Il était donc réclamé aux communes 95,000 francs, et le département s'engageait en même temps à fournir 95,000 francs pour sa part de contribution.

Une fois par hasard, le département allait aider l'arrondissement de Saumur, c'est à noter, car jamais nos conseillers généraux ou d'arrondissement, ou notre député, n'avaient obtenu semblable faveur.

Toutes les communes répondirent : Non, sauf celle de Montsoreau; quant au Conseil municipal de Saumur, suivant la politique de M. le Maire, il ne répondit ni *Oui*, ni *Non*.

En présence de ces réponses, le Ministre a invité le département, ou à son défaut la ville de Saumur, à se déclarer concessionnaire, les

travaux estimés 190,000 francs, gratuitement abandonnés par l'Etat, avec faculté de rechercher un concessionnaire qui prendrait la place de l'intéressé, Département ou Ville, mais sous la responsabilité de l'intéressé, département ou ville.

Le Conseil général répondit, session d'avril 1894 : Nous acceptons le principe des 95,000 francs à accorder, témoignant ainsi de notre bienveillance pour l'arrondissement de Saumur, mais la ligne n'a pas d'intérêt direct départemental, et c'est à la Ville qu'il appartient, comme chef-lieu de l'arrondissement, d'accepter l'offre de l'Etat.

La mairie de Saumur fut donc mise en possession du dossier.

M. le Maire fit simplement donner acte de la réception de ce dossier et chercha ensuite à s'orienter tant bien que mal.

D'où venait le vent? Grave question s'agitant quotidiennement entre le maire et ses deux adjoints; mais la Loire était basse, le ciel pur, et la rose des vents n'indiquait que le calme plat.

Enfin, les fidèles vigies municipales signalèrent l'arrivée d'un candidat : c'était la Compagnie des Voies Ferrées Économiques, en la personne de son mandataire M. Fabre (ne pas confondre avec la Compagnie des chemins de fer économiques) qui, après avoir jeté un coup d'œil sur la ligne, reparti, sans rien conclure, ayant cependant exposé ses idées au Conseil.

Quinze jours se passèrent, et voici venir un ingénieur de la Compagnie du Périgord, M. de Wandre, croyons-nous, le représentant de M. Empain qui s'était mis en instances auprès du Conseil général sans savoir seulement que la ligne allait à Saint-Florent et à Fontevault.

Enfin, dans la première quinzaine de juin, M. de Chonski, habitant de la Vienne, 3<sup>e</sup> candidat, arrive accompagné d'un ingénieur français et d'un ingénieur belge et formule une première demande au nom d'un groupe formé de notabilités financières belges et françaises, ainsi que de personnalités appartenant à notre département et à notre arrondissement.

Il visita sérieusement les travaux avec ses deux ingénieurs, eut une entrevue avec M. le Maire, et, enfin, affirma effectivement sa candidature devant le Conseil, spécialement convoqué à cet effet.

A cette séance, les vues de son groupe furent exposées avec une précision et une netteté qui impressionnèrent favorablement l'auditoire, en même temps qu'elles témoignaient d'une véritable connaissance de la question.

Nous regrettons de ne pas avoir pu nous procurer l'exposé de M. de Chonski, et si ces lignes lui sont mises sous les yeux, nous lui serons reconnaissants de nous l'envoyer avec autorisation de le publier. Nous avons retenu seulement que ce groupe proposait de ne toucher la subvention de 95,000 fr. qu'en 25 ou même 30 annuités, ce qui réduisait les charges de la ville et des communes aux simples charges d'entretien de voirie.

C'était un abandon virtuel de la subvention. Voilà donc les trois candidatures en présence au milieu de juin.

A la séance du Conseil municipal du 7 juillet, qui devait avoir lieu dix jours plus tôt, mais qui fut retardée par la fin douloureuse du Président Carnot, les trois propositions se retrouvèrent succinctement énoncées sous la plume du rapporteur.

Celui-ci conclut sommairement d'ailleurs en faveur de la Compagnie des voies ferrées économiques, qui, au dernier moment, abandonnait purement et simplement la subvention de 190,000 fr. et acceptait l'affaire toute nue, en proposant même la diminution des tarifs déjà à peine rémunérateurs.

Elle faisait mieux que les autres, en apparence au moins, et M. le Maire s'appretait à triompher de son succès, si quelques conseillers, M. Langlois, M. Coutard, le docteur Besnard, pénétrés des conclusions de M. l'ingénieur en chef affirmant qu'aucun concessionnaire sérieux ne pouvait accepter l'affaire

sans subvention, n'étaient venus jeter un voile noir sur l'enthousiasme municipal.

C'est alors que l'imprévoyance du docteur Peton aussi bien que sa complète ignorance et des conclusions de M. l'Ingénieur en chef et des instructions ministérielles, s'étalent dans toute leur gloire.

Ses réponses sont typiques, et témoignent d'une émotion qu'on ne s'explique guère; ce n'est plus même de l'émotion, c'est de l'effarement, lorsqu'il accepte pour clore la discussion de substituer les mots : LE MAIRE EST AUTORISÉ A NÉGOCIER, au lieu des mots : LE MAIRE EST AUTORISÉ A TRAITER.

On s'est étonné, à juste titre, au cours de la discussion, que M. le Maire ainsi que le rapporteur ne pussent éclairer le Conseil sur la solvabilité de la Compagnie qu'ils proposaient, autrement que par cette réponse : elle versera un cautionnement. La belle affaire, en vérité ! Est-ce que M. Monprofit, n'avait pas, lui aussi, versé un cautionnement ? ce qui n'a pas garanti l'Etat et ses créanciers contre sa culbute.

Poussé davantage par M. le docteur Besnard, M. Peton n'a-t-il pas répondu qu'il n'était que l'intermédiaire de l'Etat, que l'Etat seul serait responsable en cas de déconfiture de la Compagnie ?

Mais M. le Maire n'a pas lu son dossier et les instructions ministérielles, ou a perdu la tête. Nous préférons cette dernière version, car s'il est permis à tout le monde de manquer de présence d'esprit, il n'est pas permis au premier magistrat d'une ville de ne pas connaître les questions qu'il soumet à son Conseil. Car la ville sera concessionnaire de la ligne et traitera avec un sous-concessionnaire dont elle sera responsable; mais elle ne sera pas l'intermédiaire entre l'Etat et un concessionnaire. L'Etat est assez compétent pour trouver lui-même un concessionnaire et n'a pas besoin des lumières du Conseil municipal.

Négocier et traiter, être intermédiaire ou être concessionnaire, sont des mots bien différents, n'en déplaise à M. le Maire de Saumur.

La question est donc restée intacte le 7 juillet et nous verrons maintenant où elle en est.

(La fin à demain.)

## Vélodrome de la Loire

C'est avec plaisir que nous pouvons annoncer aujourd'hui l'importance qu'a prise, cette semaine, la fête de gymnastique et de vélocipédie qui doit avoir lieu dimanche 23 septembre. Plus de 500 fr. de prix se trouvent affectés à cette réunion.

A ceux portés au programme viennent s'ajouter ceux offerts par les généreux donateurs, qui sont toujours nos grandes maisons de vin de Saumur ne reculant jamais devant de sérieux sacrifices pour rehausser l'éclat des fêtes de notre ville.

M<sup>me</sup> Y<sup>e</sup> Amiot, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, M<sup>me</sup> Alfred Gratien, de Beaulieu, MM. Guibert et C<sup>ie</sup>, de Saumur, MM. Bouvet-Ladubay, M. Lecluse, M. Ackerman-Laurance ont répondu gracieusement à l'appel des organisateurs en leur adressant un certain nombre de caisses et paniers des meilleurs marques de leurs grands vins.

Grâce à ces dons, à celui de la Société des Amateurs Vélocipédistes Saumurois, offrant une médaille de vermeil à la course réservée pour ses membres, et de son dévoué président offrant lui-même une médaille magnifique, le programme se trouve ainsi modifié avantageusement :

1<sup>re</sup> COURSE. — Réserve aux A. V. S. — 40,000 mètres.

1<sup>er</sup> Prix, une médaille vermeil, offerte par la Société des A. V. S., plus une caisse vin de Saumur, offerte par M. Lecluse. — 2<sup>e</sup>, Un baromètre. — 3<sup>e</sup>, Un réveil. — 4<sup>e</sup>, Une caisse vin de Saumur, offerte par M. Lecluse.

2<sup>e</sup> COURSE. — Amateurs de tous pays. — 30,000 mètres.

1<sup>er</sup> Prix, une jumelle touriste, plus une caisse vin de Saumur, offerte par MM. Guibert et C<sup>ie</sup>, de Saumur. — 2<sup>e</sup>, Un objet d'art. — 3<sup>e</sup>, Une caisse vin de Saumur, offerte par M<sup>me</sup> Y<sup>e</sup> Amiot. — 4<sup>e</sup>, Une caisse id., offerte par MM. Bouvet-Ladubay. — 5<sup>e</sup>, Une caisse id., offerte par M<sup>me</sup> A. Gratien. — 6<sup>e</sup>, Une caisse id., offerte par M<sup>me</sup> A. Gratien.

3<sup>e</sup> COURSE. — Réserve aux membres de l'Union Saumuroise. — 3,000 mètres.

1<sup>er</sup> Prix, un chronomètre. — 2<sup>e</sup>, Une timbale vermeil. — 3<sup>e</sup>, Une médaille offerte par M. Bonneau, président des A. V. S.

4<sup>e</sup> COURSE. — Vétérans. — 5,000 mètres. 1<sup>er</sup> Prix, un panier vin de Saumur, offert par M. Ackerman-Laurance. — 2<sup>e</sup>, Un panier liqueur. — 3<sup>e</sup>, Un cabaret liqueur.

Les engagements restent ouverts jusqu'au moment de la course.

## AUX MANŒUVRES

Douzième journée. — L'étape de Richelieu à Loudun.

Le 135<sup>e</sup> a quitté Richelieu lundi matin à six heures; le bataillon du 77<sup>e</sup> figurant l'ennemi est parti avant lui avec deux pièces d'artillerie.

Voici le thème de la manœuvre :

La 36<sup>e</sup> brigade (sous le commandement du colonel d'Armagnac), composée de trois bataillons du 135<sup>e</sup>, deux bataillons du 77<sup>e</sup>, d'un escadron de cavalerie et d'une pièce d'artillerie, se porte sur Loudun pour s'en emparer, si cette ville n'est pas sérieusement occupée. L'ennemi figuré, sous les ordres du colonel Prater, parti de Richelieu à 5 h. 50, est dans la vallée de la Dive avec un détachement à Loudun.

A l'arrivée de la tête d'avant-garde à la croisée de la route de Richelieu à Loudun avec celle de Thouars à Sceaun, la 36<sup>e</sup> brigade est informée, par sa cavalerie d'exploration, que l'ennemi paraît vouloir barrer la route de Loudun à hauteur de Villiers.

En exécution de ce thème, le 2<sup>e</sup> bataillon du 135<sup>e</sup> forme l'avant-garde.

La tête d'avant-garde se trouve à six heures et demie du matin à la croisée de la route de Loudun à Richelieu avec le chemin de la Croix-Blanche à Linenil.

Les 3<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> bataillons ont leur tête à la même heure sur la route de Loudun, à hauteur de la route de Richelieu; la demi-section d'artillerie est intercalée entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> bataillon; les deux bataillons du 77<sup>e</sup> se placent à la gauche du 135<sup>e</sup>.

Le 135<sup>e</sup> passe, en quittant Richelieu, devant la borne formant la limite du département d'Indre-et-Loire et entre dans le département de la Vienne.

On marche directement sur Loudun et c'est près de cette ville que l'action s'engage; il est à ce moment 9 heures 1/2. L'action se termine seulement à midi un quart. Ce sont toujours, à peu de chose près, les mêmes mouvements : déploiement en tirailleurs, etc...

Grande halte à un kilomètre de Loudun, qui dure une heure, de une heure à deux. A ce moment on repart, tambours battants et au son de la musique, sur Loudun, où on arrive à deux heures un quart.

Le régiment défile, puis les honneurs sont rendus au drapeau et chacun rejoint son cantonnement.

Toute la brigade est cantonnée à Loudun.

La musique du 135<sup>e</sup> joue le soir, de cinq à six heures, sur la place Sainte-Croix, à la grande satisfaction du public.

Toute la troupe a le meilleur aspect possible, beaucoup d'entrain et le courage l'anime. La journée a été bonne, mais très chaude.

Mardi, treizième journée, le 135<sup>e</sup> est allé à Montreuil-Bellay; c'est la dernière journée de manœuvre pour la 36<sup>e</sup> brigade. Voici les indications sommaires données pour cette journée :

« Marche normale d'une brigade en avant-garde d'un corps d'armée; marche d'une brigade flanquant un corps d'armée.

» Menaces et attaques de la cavalerie et de l'artillerie avec soutien d'infanterie. »

La dislocation de la brigade a eu lieu à Montreuil, et chaque fraction a dû ensuite se diriger vers sa garnison.

## SAUMUR

### Accident de voiture

Hier soir, à 7 heures, M<sup>me</sup> Rebuffeau, sabotière, âgée de 58 ans, demeurant rue Nationale, en face la pharmacie, sortait, tenant un verre de malaga, de chez son voisin, M. Denet, débitant. A ce moment, le cocher Renou, de la maison Royer, rue du Portail-Louis, condui-

sait, au petit trot, un omnibus à la gare, quand soudain un cri se fit entendre. M<sup>me</sup> Rebuffeau venait d'être renversée par le cheval et les roues du véhicule l'atteignaient et lui labouraient la partie gauche du corps.

Relevée aussitôt par l'agent Delaporte qui passait à cet instant, et par plusieurs voisins, M<sup>me</sup> Rebuffeau fut transportée chez elle, où des soins immédiats lui furent prodigués par M. Peyramaure, pharmacien, en attendant le docteur Bontemps qui, après un sérieux examen, constata plusieurs fractures à l'épaule, au bras, à la cuisse et au bas de la jambe.

Ces multiples blessures occasionnèrent naturellement des douleurs épouvantables. Cependant la blessée a passé une assez bonne nuit, et, ce matin, le docteur Bontemps est revenu et n'a rien trouvé d'anormal dans l'état général de M<sup>me</sup> Rebuffeau.

Circonstance douloureuse : c'est en revenant de chercher un verre de vin fin pour sa fille, dont la santé est délicate, que cette pauvre femme a été victime de ce triste accident.

## PARNAY

### Coups et blessures

M. Dutour et la femme Neau, de Parnay, ne s'entendent pas tous les jours. Hier, par exemple, M. Dutour vint trouver cette femme qui est sa blanchisseuse et lui demanda de venir chez lui le lendemain. Sur le refus de la bonne dame, Dutour lui aurait réclamé à deux reprises le linge qu'elle lui avait volé. Voilà un bien gros mot, que la femme Neau n'a pas laissé impuni, et... *vlan! vlan!* les coups de pincettes, sur le bonhomme.

La femme Neau ne raconte pas l'affaire absolument de la même façon. D'après elle, Dutour est venu demander à souper; la femme Neau de refuser. L'un insiste, l'autre refuse plus énergiquement. Alors Dutour saisit la femme à la gorge et la serre contre la cheminée : « Viendras-tu chez moi demain ? » crie-t-il. — « Oui, si vous me lâchez ». Puis, aussitôt libre, la femme Neau revient sur sa décision et tape sur le bonhomme qu'elle dit ivre, et le met de cette façon à la porte.

Voilà qui sera à démêler devant la police correctionnelle.

## NUEIL-SOUS-PASSAVANT

### Suicide

On a trouvé pendu à un arbre de son jardin M. Charles Boudier, cultivateur au village des Rosiers, commune de Nueil-sous-Passavant. Le docteur Paterne, de Nueil, appelé aussitôt, a déclaré qu'il n'y avait rien à faire, l'asphyxie étant complète et la mort remontant à neuf heures.

## ANGERS

### Les régates de dimanche

Si le temps se maintient au beau, les Angevins auront dimanche prochain d'intéressantes régates dans le bassin de Recluse.

La Société Nautique de Saumur vient d'accepter l'invitation que lui a adressée la commission d'Angers Nautique, et prendra part à ces courses organisées à l'occasion de la fête du 23 septembre.

Les adhésions des Sociétés de Tours et d'Angers sont attendues.

### A propos d'une arrestation

Dimanche dernier, un individu, habitant d'une commune voisine d'Angers, et qui avait été condamné à deux jours de prison, en simple police, pour violences légères, reçut la visite des gendarmes qui l'invitèrent à les suivre. Aux portes d'Angers, on lui mit les menottes. Il nous semble qu'en pareil cas, dit le *Patriote*, il suffirait d'une invitation au condamné d'aller se constituer prisonnier.

### Incendie de récoltes

Dimanche soir, vers dix heures, une vive clarté éclairait le petit bourg de Saint-Jean-des-Mauvrets, arrondissement d'Angers. Quatre mille gerbes de blé, divisées en trois tas placés dans un champ appartenant à M. Doussain, à la ferme dite les Guinois, étaient en feu. Aus-

sitôt l'alarme donnée les secours arrivèrent de tous les côtés.

Les pompiers de Juigné arrivèrent également sur le théâtre de l'incendie; mais tous les secours furent inutiles. Les quatre mille gerbes ont été entièrement détruites.

Ce blé appartenait à trois propriétaires, MM. Doussain, Suzanne et Marchand. Les deux premiers seuls étaient assurés. Les pertes dépassent 3,000 fr. Dès le premier moment, on vit que le feu avait été allumé par une main criminelle, car il avait pris naissance dans les trois meules à la fois.

On a arrêté un nommé Gasnier, soupçonné d'être l'auteur de l'incendie. Gasnier nie énergiquement être l'auteur du crime qu'on lui impute.

### Chute mortelle

On écrit de Bourgueil :

« Dimanche dernier, le nommé Malherbe (Raymond), âgé de 61 ans, scieur de long à la Chapelle-sur-Loire, travaillait à Restigné.

» Après avoir fait de nombreuses libations, le soir, vers huit heures, il est monté pour se coucher; mais auparavant, il voulut regarder par une fenêtre; s'étant penché, cet ouvrier est tombé, d'une hauteur de 4 mètres environ, sur le sol.

» Dans sa chute, il s'est fendu le crâne et brisé la colonne vertébrale.

» La mort a été instantanée. »

### Incendie près de Mirebeau

Un grand incendie s'est déclaré, au lieu dit le Rivaud-Braud, propriété située à deux kilomètres de Mirebeau, et appartenant à M<sup>me</sup> veuve Desmoulin.

La maison du propriétaire et celle du fermier ont pu être préservées; mais les servitudes et toutes les récoltes ont été la proie des flammes.

On attribue la cause de l'incendie à des étincelles sorties du tuyau d'une machine à battre et qui auraient mis le feu dans les paillets.

Grâce aux secours venus de Mirebeau, on a pu se rendre maître du feu. On évalue les pertes à 44,000 fr.

## État-civil de la ville de Saumur

### NAISSANCES

Le 19 septembre. — Louise Le Gall, rue Brault, 4.

### Avis mortuaire

Les amis et connaissances de la famille Courtin, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation à assister aux convois et enterrement de M<sup>lle</sup> CHARLOTTE COURTIN, qui auront lieu demain vendredi 21 septembre, à 11 heures du matin, dans l'église Saint-Nicolas, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue Beaurepaire, au mess des officiers.

### BULLETIN FINANCIER

19 septembre 1894.

La réaction continue encore aujourd'hui et principalement sur nos rentes. C'est un bien si on recule un peu pour redonner ensuite aux cours un peu d'élasticité.

Il est certain que nos rentes sont trop chères. Mais la raison a peu de prise à la Bourse et il nous paraît bien douteux que les meneurs du mouvement consentent à abandonner la partie.

Le 3 0/0 a reculé de 0,40 centimes, ce n'est rien après la hausse du mois dernier.

Les établissements de crédit sont moins fermes.

Un peu de réaction sur nos grands chemins. L'Italien fait très bonne contenance. L'Extérieure est plus faible mais conserve encore une bonne allure. Les fonds Austro-Hongrois restent fermes. La Banque des Pays-Autrichiens résiste bien. Les fonds ottomans sont faibles. Il nous semblait qu'on les avait poussés un peu trop haut.

En Banque, la Langlaage a un marché assez animé. La Mossamédés donne lieu à de bonnes demandes.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

Excursions en AUVERGNE et dans le LIMOUSIN, avec arrêt facultatif à toutes les Gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ des gares dénommées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comportant les itinéraires A, B.

L'itinéraire A comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (Bains de la Bourboule et de la Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon ;

2<sup>o</sup> Le parcours, aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes ; Saint-Sulpice-Laurière, pour le point de départ Poitiers ; Limoges-Bénédictins, pour le point de départ Angoulême ; Brive, pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse.

L'itinéraire B comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon ;

2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (Bains de la Bourboule et de la Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figac, Rodez, Decazeville, Recamandour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

Prix des billets

	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B	
	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe
Paris . . . . .	98 fr.	73 fr.	120 fr.	90 fr.
Orléans . . . . .	86	64	108	81
Blois . . . . .	86	64	108	81
Tours . . . . .	91	68	113	85
Le Mans . . . . .	103	77	123	94
Angers . . . . .	103	77	123	94
Nantes . . . . .	113	87	133	104
Poitiers . . . . .	91	68	»	»
Angoulême . . . . .	91	68	»	»
Périgueux . . . . .	86	64	»	»
Bordeaux . . . . .	98	73	»	»
Agen . . . . .	98	73	»	»
Montauban . . . . .	98	73	»	»
Toulouse . . . . .	103	77	»	»

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située

sur l'itinéraire des Billets de voyages circulaires ci-dessus, ou inversement, des Billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix réduits du Tarif G. V. n<sup>o</sup> 2.

On délivre des Billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le Chemin de fer.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
SAISON 1894 — MAI-OCTOBRE

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, de billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pondu), Concarneau, Beg-Meil, Fouesnant, Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin, Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :  
Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus au Croisic et à Guérande inclus, à la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.  
Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au-delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son Billet : Saint-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.  
Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.  
En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller et au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0 . . . . .	103 10	— Obl. 3 0/0 nouv.	471 50	Gaz pour l'étranger . . . . .	615 —	— 4 0/0 Consolid. 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série	101 95	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable . . . . .	102 10	Lyon-Méditerranée . . . . .	412 50	Gaz Compagnie parisienne . . . . .	1135 —	— 3 0/0 or 1891 . . . . .	102 50	OBLIGATIONS	
3 1/2 1894 . . . . .	108 60	— Obl. 3 0/0 . . . . .	474 —	C <sup>ie</sup> Transatlantique . . . . .	355 —	Credit foncier égyptien . . . . .	90 20	Chemins Brésiliens 4 1/2 . . . . .	
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi . . . . .	1090 —	Omnibus de Paris . . . . .	1015 —	VILLE DE PARIS	465 —	Eaux Compagnie générale 3 0/0 . . . . .	
Banque de France . . . . .	3975 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	419 —	Suez (actions) . . . . .	2910 —	1855-60 3 0/0 . . . . .	573 —	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0 . . . . .	
Comptoir national d'Escompte . . . . .	539 —	Nord . . . . .	1800 —	FONDS ÉTRANGERS		1865 4 0/0 . . . . .	550 —	Fives-Lille . . . . .	
Credit Foncier . . . . .	920 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	— —	Anglais 2 3/4 . . . . .	— —	1869 3 0/0 . . . . .	426 —	Transatlantique 3 0/0 . . . . .	
Credit Industriel . . . . .	535 —	Orléans . . . . .	1490 —	Autriche 4 0/0 or . . . . .	— —	1871 3 0/0 . . . . .	416 —	Panama 1 <sup>re</sup> série 6 0/0 . . . . .	
Credit Lyonnais . . . . .	770 —	— Obl. 3 0/0 1881 nouv.	481 —	Egypte Dette unifiée . . . . .	104 80	1886 3 0/0 . . . . .	413 —	— 2 <sup>e</sup> série 6 0/0 . . . . .	
Société Générale . . . . .	471 —	Ouest . . . . .	1105 —	Espagne extérieure 4 0/0 . . . . .	71 15	1894 2 1/2 0/0 . . . . .	384 75	— 3 <sup>e</sup> série 6 0/0 . . . . .	
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	481 —	Portugais 4 0/0 or . . . . .	100 35	CREDIT FONCIER		— à lots . . . . .	
Est-Algérien . . . . .	595 —	Ouest-Algérien . . . . .	604 —	Italie 5 0/0 . . . . .	84 —	Communales 1879 . . . . .	500 50	Suez 5 0/0 . . . . .	
— Obl. 3 0/0 . . . . .	433 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	438 —	Portugais 4 1/2 0/0 . . . . .	191 —	Foncières. 3 0/0 1879 . . . . .	503 —	— 3 0/0 . . . . .	

Etude de M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION  
Le Samedi 13 Octobre 1894, à 1 heure, à Saumur, En l'étude de M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire,

- EN TROIS LOTS
- 1<sup>o</sup> Une Maison, sise à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 10, et un corps de bâtiments, rue du Bellay, derrière la maison, d'un revenu de 4,600 fr. ;
  - 2<sup>o</sup> Une Maison, sise à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 11, d'un revenu de 4,000 fr. environ ;
  - 3<sup>o</sup> Et une Propriété, située au Gaillardin, commune de Dampierre.
- Voir les affiches pour plus ample désignation.
- Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire.

PENSION DE JEUNES FILLES  
Cours et Leçons particulières  
**M<sup>lle</sup> BONIFAS**  
8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

LA FRANCE  
COMPAGNIE D'ASSURANCES  
Assurances contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur.  
Assurances sur la vie, assurances en cas de décès, assurances mixtes, assurances à terme fixe, rentes viagères.  
Agent général à Saumur : M. L. VALLET, 13, rue de Nantilly.

**SONNAMBULE SPIRITE**

Cartes, Lignes de la main  
M<sup>me</sup> ALEXIS fait partie de la Société du Congrès magnétique de Paris, d'où elle arrive. Profitez de son talent. Allez tous la voir.

Changement de domicile  
Nouvelle adresse, r. St-Nicolas, 63, Premier étage.  
Cette dame se rend à domicile sur demande.

UN HOMME muni des meilleures références, connaissant les travaux de la campagne et l'exploitation des bois, demande place de garde, chef de culture ou gérance. S'adresser au bureau du journal.

UN CAISSIER comptable muni des meilleures références désire trouver un emploi de quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

**LÉRINA**

Liquenr fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHE, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

**A VENDRE**

**Carriole anglaise**  
S'adresser 83, rue d'Orléans, chez M. E. THIFFOINE.

M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

**Petites Vaches Bretonnes**

**CHEVAUX**  
De luxe et de camion  
Excellents Fromages St-Fiacre - 48 Médailles  
S'adresser au bureau du journal.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

**IMBERT Fils**

BOUGIES	Pétroles ininflammables
Bonne qualité, le paquet, » 75	(en bidons de 5 litres)
Supérieure, — » 80	Léonine (recommandé), 2 fr.
Extra, — » 90	Oriflamme, 2 »
A trous, — » 90	Saxoléine, 2 »
CHANDELLES Américaines plus de mouchage, ni de fumée » 65	Huile colza extra, 1/2 kil., » 40
	Huile colza (Aurore), le bidon 4 fr.

Commodité, Économie  
**LESSIVE MAGIQUE**  
FAIRE SA LESSIVE  
Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.  
Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.  
**Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU**  
ÉPICERIE NOUVELLE  
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

**Imprimerie P. GODET**  
**ALMANACH 1895**  
**AVIS**  
Les personnes qui auraient des CHANGEMENTS D'ADRESSE ou des MODIFICATIONS à apporter ainsi que des INSERTIONS-RÉCLAMES à faire dans l'Almanach 1895, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, PARIS**  
56, Rue Jacob, 56,  
**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS  
Saumur, imprimerie Paul Godet.

**ÉPICERIE CENTRALE** 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR  
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)  
Vir Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
Vir Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.  
Marmande, 43 degrés. . . . . 1.50 le litre (verre compris)  
Montpellier, 45 — . . . . . 1.75 —  
Armagnac, 50 — . . . . . 2.00 —